

Les aides pour rénover énergétiquement son logement

Maison & Jardin



Changement climatique, hausse du coût de l'énergie, évolution de la réglementation... Tous ces sujets d'actualité conduisent à agir en faveur de la rénovation énergétique des logements.

La rénovation énergétique

Les **enjeux** de la **rénovation énergétique** se jouent à différentes échelles complémentaires et imbriquées.

L'Accord de Paris signé en 2015 ne comporte pas que des enjeux internationaux. Il existe aussi des enjeux nationaux avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Elle fixe des objectifs chiffrés et des moyens d'action pour mettre en œuvre cet Accord de Paris. Plus spécifiquement dans le domaine du logement et de la construction. Elle porte l'ambition de réduire les émissions de GES et la consommation énergétique du bâtiment et accélérer la rénovation énergétique des logements. En France, 4,8 millions de passoires thermiques sont, en grande

partie, occupées par des ménages aux ressources modestes.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021[1] vise à accélérer la **transition énergétique**. Le volet « logement » de cette loi ambitionne de rénover massivement l'habitat existant. Sont ciblées principalement et pas uniquement les passoires thermiques (Classe E, F, G).

Les effets positifs sont : un impact sur le budget, le patrimoine, le confort des ménages et le climat.

[1] Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Comment rénover énergétiquement son logement ?

Pour un particulier, un projet de **rénovation énergétique** génère de nombreuses interrogations qu'elles soient **sociales**, **techniques**, **juridiques** et **financières**.

Chaque projet est unique. Il n'existe pas de solution clé en main qui se calque sur toutes les demandes. Pour une efficacité et une satisfaction optimum, il est important de faire du **sur-mesure**. Pour cela, il faut s'adapter aux besoins et aux moyens des ménages ainsi qu'aux caractéristiques du logement. Certaines situations nécessitent une **rénovation** globale quand d'autres s'inscrivent dans une **rénovation** pas-à-pas.

Dans tous les cas, les travaux doivent être pensés en complémentarité et en synergie les uns des autres. Cela permet de **rénover** efficacement et de privilégier les **rénovations** performantes.

Depuis le 1er janvier 2022, les espaces conseil **FAIRE** sont devenus les **Espaces Conseil France Renov'**. Derrière ce nom, se trouve le service public de la **rénovation** de l'habitat, et notamment **énergétique**.

Les ménages sollicitant ces Espaces bénéficient de **conseils neutres**, **gratuits** et **indépendants** sur les aspects **techniques** et **financiers**. Des Espaces sont présents sur tout le territoire français.

Les démarchages sur la **rénovation énergétique** sont relativement fréquents. N'hésitez pas à contacter les conseillers **France Rénov'** pour échanger sur les propositions faites aussi bien **techniquement** que **financièrement**. Des solutions proposées peuvent être alléchantes financièrement. Encore faut-il qu'elles soient adaptées techniquement au logement et pérennes dans le temps. Sans quoi des surprises à très court terme sont possibles d'un point de vue économique.

Pour qui?

Tous les ménages, quel que soit le revenu, peuvent bénéficier d'un accompagnement. Par exemple un propriétaire occupant, propriétaire bailleur, que le logement soit une maison individuelle, un appartement ou une copropriété.

Accompagnement technique

Avant tout, le ménage est questionné sur sa demande initiale, ses souhaits, son besoin et les caractéristiques de son logement.

Lors de l'échange, sont abordés les différents postes suivants :

- Isolation (mur, plancher bas, toiture, comble)
- Menuiserie
- Installation de chauffage
- Ventilation
- Production d'eau chaude sanitaire (ECS)

Des points essentiels sont abordés pour éviter le développement de pathologies à court ou moyen terme. Ce sont, entre autres, les **matériaux de construction**, la **ventilation** et **l'étanchéité**.

Pour les travaux et les entreprises, un certain nombre d'aspects ne doivent pas être oubliés :

- Faire appel à des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
- S'assurer que les devis soient conformes : présence de mentions obligatoires, des performances énergétiques demandées selon les postes de travaux

À noter : importance de se rapprocher du **service urbanisme** de la commune pour s'assurer de la faisabilité du projet. C'est le cas notamment lors d'un projet d'isolation thermique par l'extérieur.

La rénovation peut être engagée soit travaux par travaux, soit de façon globale.

L'accompagnement technique peut aussi bien être une relecture de devis qu'un accompagnement jusqu'à la fin de travaux. Dans ce dernier cas, cela concerne une rénovation performante et inclut une visite sur site.

En fonction des travaux envisagés, une réflexion peut être menée sur comment faire plus avec le même reste à charge.

Il peut être aussi judicieux parfois de faire un audit énergétique. Cet audit est une « photo » de la maison à un instant T. C'est une projection des scénarios de travaux possibles et les gains énergétiques associés. Il permet de définir le programme de travaux selon le scénario choisi.

Même si cela n'est pas évident, il est important d'avoir une vision à moyen, voire à long terme. Une fois le projet défini, un point plus précis peut être alors fait sur les aides financières mobilisables.

Accompagnement financier

Tous les ménages peuvent également bénéficier d'aides financières.

Cela dépend de 2 paramètres : le Revenu Fiscal de Référence (RFR) du foyer et le nombre de personnes.

Il existe différentes aides ou dispositifs fiscaux qui peuvent être cumulables.

Les principales aides :

- MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État en faveur de la rénovation énergétique. Elle facilite le financement des projets de rénovation les plus vertueux en termes de confort et sur le plan environnemental. Elle contribue à l'objectif d'efficacité énergétique pour les logements de plus de 15 ans
- Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ils reposent sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie. Elle se calcule en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale). Elle est imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités territoriales ou professionnels
- Les aides régionales. La Région Normandie aide les ménages pour les audits énergétiques et pour les travaux selon certains critères à respecter.
- Les aides locales : certaines collectivités ou EPCI peuvent amender ces aides précédemment citées

Ces accompagnements s'intègrent en Normandie avec le dispositif régional **Chèque éco-énergie Normandie**. En effet, une chaîne de confiance est basée sur des conseillers habitat & énergie, des auditeurs et rénovateurs BBC conventionnés.

Au quotidien

Même avec une **rénovation** performante, des **gestes simples** contribuent à réduire la consommation d'énergie et la facture énergétique. Quelques exemples : suivi de consommation, de température...

Liste des aides pour la rénovation énergétique

- Sur le site national France Renov' Service public de la rénovation de l'habitat
- Liste des entreprises <u>RGE</u> (Reconnu Garant de l'Environnement)
- Sur le site de la Région Normandie avec les chèques éco-énergie
- Sur le site de l'<u>ADEME</u> dédié aux particuliers

Les entreprises normandes de l'habitat durable

durable:

- Enercoop Normandie (fournisseur d'électricité 100% renouvelable)
- Actif insertion (association solidaire d'insertion à l'emploi)
- Alternative écologique (magasin de matériaux écologiques)
- <u>Audit Thermomaitrise</u> (entreprise d'audit énergétique)

Sources

• https://www.legifrance.gouv.fr

Cet article a été rédigé par Biomasse Normandie.

